

nouveau nom du ministère—ont été adoptées par le gouvernement, et le ministère de la Production de défense étudie à l'heure actuelle le moyen de les mettre en œuvre.

Parmi les autres recommandations de la Commission Glassco, se range celle qui propose la division du département des impressions et de la papeterie publiques en deux unités distinctes, dont l'une serait absorbée par l'organisme central d'achat dont je viens de parler, et l'autre placée sous la direction d'un éditeur de la reine.

Le gouvernement a décidé que cette dernière recommandation serait l'une des premières à être mise en œuvre; depuis le 21 août dernier, la Direction des achats et approvisionnements, la Direction de la production et certaines autres Directions du département relèvent du ministère de la Production de défense.

L'Imprimeur de la reine est placé sous mon autorité immédiate, en ma qualité de ministre de l'Industrie, en ce qui concerne la publication et la distribution des documents gouvernementaux. J'estime que ces changements constituent une étape essentielle dans le cadre des recommandations de la commission royale.

Le rôle qu'on se propose de confier à l'Éditeur de la reine englobe certains problèmes techniques fort complexes, ainsi que des questions de politique générale. L'affaire est actuellement à l'étude.

J'aimerais maintenant faire quelques considérations sur le Conseil national de recherches. Ses attributions se répartissent en quatre grandes catégories:

1. Informer le gouvernement de l'état de la science en général;

2. Favoriser et encourager la recherche scientifique dans les universités;

3. Exploiter un ensemble de laboratoires s'occupant de sciences fondamentales et de sciences expérimentales, dans des domaines qui n'entrent pas dans les attributions particulières des autres ministères et organismes de l'État;

4. Faciliter la recherche scientifique dans l'industrie, au moyen du programme d'aide à la recherche industrielle, et fournir une assistance par la voie du service de renseignements techniques.

Pour rester à la hauteur de ses responsabilités croissantes, le conseil a mis sur pied un groupe de comités continuellement en expansion, afin de coordonner la recherche scientifique et les divers aspects de la technologie. A l'heure actuelle, ces comités comptent quelque 3,400 membres, recrutés au Conseil national de recherches, dans d'autres organismes de l'État, dans des organismes provinciaux,

des industries et des universités canadiennes. La composition de ces comités a eu un effet des plus importants sur la coordination de la recherche scientifique dans notre pays.

Par suite de l'essor des travaux de recherche dans l'industrie, il importe surtout de coordonner les recherches entreprises par les divers organismes et de s'assurer autant que possible, sans intervenir dans le domaine du secret commercial ou de la concurrence, que chacune des parties intéressées est au courant de ce qui se fait ailleurs.

Le Conseil de recherches s'intéresse aussi activement à la science internationale, activité qui, surtout ces derniers temps, empiète dans une plus grande mesure qu'auparavant sur les affaires internationales. Il y a deux aspects à considérer dans la science internationale: d'abord, l'avantage pour nos hommes de science d'entrer en rapports avec d'autres groupes scientifiques, puis la collaboration qu'ils peuvent apporter dans le cadre de grandes entreprises internationales comme celles de l'année géophysique, l'année solaire, la prochaine décennie hydrophysique, programmes qui ont eu des résultats aussi importants qu'utiles pour tous les pays participants, et pour le monde entier.

Afin de tenir l'engagement qu'il a pris de favoriser la recherche dans les universités canadiennes, le gouvernement devra prévoir des dépenses plus fortes, qui ne pourront qu'augmenter constamment dans l'avenir prévisible. Le nombre des diplômés d'universités augmente d'environ 20 p. 100 par an, et comme le Conseil national de recherches accorde, directement ou indirectement, à ces étudiants des subventions d'une certaine importance et que l'on tient compte, d'autre part, de la complexité toujours plus grande de la science, laquelle exige l'emploi d'instruments de plus en plus onéreux, il faudra au moins prévoir une augmentation de 20 p. 100, ne serait-ce que pour maintenir la recherche au niveau de la dernière année financière. Les subventions du Conseil national de recherches offrent aux membres des facultés la possibilité de poursuivre leurs recherches et d'inciter un nombre toujours plus grand d'étudiants à pousser leurs études dans un domaine plus avancé. Le Canada jouit d'un grand prestige dans le domaine des sciences sur le plan mondial, même si ses déboursés au titre des sciences intéressant le domaine civil sont faibles par rapport à ceux de la plupart des pays industrialisés. Dans un monde où la science joue un rôle de premier plan, le Canada devra accroître son aide aux recherches s'il veut soutenir la concurrence.